

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES NUMÉRO VLT-2025-018

TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES 2026-2027

Ville de La Tuque recevra au bureau de la greffière par intérim, situé à l'hôtel de ville au 375, rue Saint-Joseph, La Tuque G9X 1L5 avant **14 h, le lundi 23 juin**, des soumissions en lien avec le transport des matières organiques du premier janvier 2026 au 31 mai 2027.

Les soumissionnaires intéressés pourront obtenir les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Internet www.seao.ca en indiquant le numéro de l'avis **VLT-2025-018**. Les documents peuvent être obtenus moyennant un coût déterminé par le SEAO.

La Ville n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de présenter son offre, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Les soumissions devront être présentées sur les documents prévus à cet effet et transmis dans des enveloppes scellées, portant l'inscription « **TRANSPORT DES MATIÈRES ORGANIQUES 2026-2027 – VLT-2025-018** » et adressées à l'attention de :

Mme Valérie Lévesque, greffière par intérim
Ville de La Tuque
375, rue St-Joseph
La Tuque (Québec) G9X 1L5

Ville de La Tuque acceptera les soumissions transmises par voie électronique, uniquement par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres et selon les modalités déterminées par celui-ci.

Les soumissions seront ouvertes publiquement à l'hôtel de ville, immédiatement après l'expiration fixée pour leur réception. Les gens auront également la possibilité d'assister par téléphone à la date et l'heure prévue selon les modalités figurant à l'intérieur du cahier Régie. La Ville de La Tuque ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à déboursier aucuns frais encourus par le ou les soumissionnaires en rapport avec la préparation de la soumission.

Fait à La Tuque, le 22^{ème} jour du mois de mai 2025.


Valérie Lévesque
Greffière par intérim